COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2021 À 20H30.

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au Foyer Rural, salle Firmin Girard, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, BARTH David, BLANCHETON Laure-Emilie, DECAY Camille, DUBREUIL Meryem, DUMAS Jacques, MORELLET Jacques, GUILLON Magalie, MILET Gaétan, POMMEREL Christian, POUPLIER Jean Noël.

Excusés **:** BOLLIET Alexis (pouvoir à C. DECAY), BROCARD Jérôme (pouvoir à M. DUBREUIL), GOYFFON Geneviève (pouvoir à L-E BLANCHETON), JOSSERAND Christelle.

Convocation du 23 septembre 2021

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le Procès-verbal du précédent conseil municipal.

- AUTORISÉ la signature d'un contrat de travail « CUI – Contrat Unique d'Insertion » avec un jeune poncinois, affecté au service voirie. L'objectif de ce contrat est de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'embauche. Ce contrat, aidé par l'État à hauteur de 65% du SMIC pour une durée hebdomadaire maximum de 30 heures, sera d'une durée de 9 mois renouvelable une fois.

- PROLONGÉ les contrats de travail pour trois contractuels employés au Groupe scolaire suite à un accroissement d'activité (surveillance des élèves pendant le temps méridien, aide aux enfants de maternelle pendant le temps cantine et renfort du service cantine). La durée hebdomadaire des emplois est respectivement 9h, 12h30 et 8h, hors vacances.

- APPROUVÉ le schéma directeur d'assainissement de la commune de St Alban et du hameau d'Avrillat, qui prévoit pour ce dernier, sa mise en séparatif et la création d'une station d'épuration commune aux deux collectivités.
  L'enveloppe prévisionnelle de cette opération (interconnexion des différents hameaux de St Alban, mise en séparatif d'Avrillat et construction d'une station commune) est estimée à 858 000,00 € HT.
  Une convention sera signée avec la commune de St Alban, désignée coordonnateur du groupement, afin d'acter la répartition financière à hauteur de 70% pour la commune de St Alban et 30% pour la commune de Poncin sur l'ensemble des marchés.
  Une convention tripartite entre les communes et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sera également conclue afin d'accepter les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 11 475,00 € HT (hors option estimé à 3 150,00 € HT) selon la même répartition financière.

- AUTORISÉ la signature d'une convention avec la commune de Mérignat afin de valider la répartition des frais liés à la construction d'une station d'épuration

mutualisée entre les deux communes permettant l'assainissement collectif du hameau de Breignes.
L'enveloppe prévisionnelle de ce projet est estimée à 798 000,00 € dont 223 327,00 € à charge de Poncin suite à une clé de répartition validée par les deux communes.

- RETENU la proposition financière de l' Etablissements CEREMA afin de réaliser un diagnostic sur l'État du pont de l'avenue Serullas, suivi des prestations de travaux nécessaires à sa sécurisation et à la pérennité de l'ouvrage. Le montant de cette mission s'élève à 8 277,50 € HT (1 abstention).

- REPORTÉ la décision de vendre une parcelle située au hameau de Leymiat au motif d'un manque de précision sur les limites du ténement.

- ACCEPTÉ (10 pour, 5 abstentions, 3 contre) l'annulation de la location liée au droit de chasse à compter de cette année ; montant réglé par l'association de chasse « La Diane Poncinoise » pour exercer leur activité sur les terrains communaux.

- DÉCIDÉ de limiter pendant deux ans à hauteur de 40% l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation, additions de construction à usage d'habitation, reconstructions destinées à usage d'habitation et conversions de bâtiments ruraux en logements. Cette exonération s'applique uniquement sur les constructions qui ne sont pas financées par des prêts aidés.

Clôture à 21h45

Le Maire,
JM. GIROUX